



DÉCLAREZ TOUS VOS CHANGEMENTS DE SITUATION !

Pensez à indiquer tout événement modifiant les informations de votre dossier.

Ces informations vous concernent directement ou concernent une personne de votre foyer.

→ Quels changements ?

Vie professionnelle : j'ai trouvé un emploi, je reprends mon activité, je crée mon entreprise, je reprends mes études, je commence une formation ou un stage, je réduis ou cesse mon activité, je ne travaille plus (chômage, congé sabbatique ou sans solde).

Vie familiale : je me mets en couple, je me sépare, je me pacse, je me marie, j'attends un enfant, mon enfant quitte la maison, mon enfant travaille.

Logement : je déménage, je me mets en colocation, je suis hébergé(e), je pars à l'étranger plus de trois mois.

→ Quand devez-vous informer la caf ?

Immédiatement : dès que votre situation change, informez-en votre caf.

→ Comment devez-vous informer la caf ?

Rendez-vous sur **caf.fr, espace Mon compte**. Complétez la rubrique dédiée à l'aide des documents nécessaires (RIB, fiche de paie, livret de famille, certificat de scolarité, justificatif de domicile etc.)

Caf du Val-de-Marne
2, voie Félix Éboué
94033 Créteil cedex

3230

Service gratuit
+ prix appel

caf.fr

**Vous êtes allocataire
de la caf du Val-de-Marne
avec un ou plusieurs enfants à charge**



**Des professionnels
vous accompagnent**

caf.fr





L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA CAF DU VAL-DE-MARNE : DES SERVICES ADAPTÉS À VOTRE SITUATION



DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

→ Quelles situations ?

Les travailleurs sociaux de la caf vous accompagnent sur des problématiques spécifiques :

- parentalité : séparation, deuil, maladie ou handicap de l'enfant nécessitant la présence des parents (allocation journalière de présence parentale - ajpp),
- insertion : accompagnement des jeunes monoparents (18-34 ans avec faibles ressources),
- logement : impayés de loyers.

→ Contact :

Selon votre situation, les travailleurs sociaux se rapprochent de vous et vous accompagnent sur ces problématiques.

DES PSYCHOLOGUES

→ Quelles situations ?

Les psychologues de la caf vous proposent une écoute et un accompagnement psychologique lorsque :

- vous traversez une période délicate sur le plan familial,
- vous vous sentez en difficulté, un peu débordé(e), en souffrance,
- vous souhaitez être aidé(e), soutenu(e) dans votre rôle de parent.

→ Contact :

01 48 98 24 54 (merci de laisser vos coordonnées sur la messagerie des psychologues pour être rappelé(e)).



DES MÉDIATEURS FAMILIAUX

→ Quelles situations ?

Les médiateurs familiaux de la caf vous accompagnent en cas de conflit ou de séparation au sein d'une famille pour vous permettre de :

- rétablir une communication constructive pour le bien-être des enfants,
- organiser vos droits et devoirs de parents,
- réorganiser le quotidien, trouver ensemble des solutions concrètes,
- aborder les questions financières (pensions alimentaires, etc).

→ Contact :

- Marie-Pierre Courault : 01 48 98 26 78
- Nadine Maubert : 01 49 83 51 09



DES AIDES FINANCIÈRES

→ Quelles situations ?

La caf peut, sous certaines conditions, vous attribuer des aides financières :

- aides à l'équipement ménager et/ou mobilier,
- aides aux vacances,
- aides aux loisirs,
- aides au bafa...

→ Contact :

Retrouvez les informations sur [caf.fr](http://www.caf.fr), rubrique offre de service : <http://www.caf.fr/allocataires/caf-du-val-de-marne/offre-de-service>